AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0156
FR0000053837-FS0062

30 janvier 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTAMIR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 janvier 2015, la société anonyme SEB Asset Management[1] (PO Box 487, L-2014 Luxembourg) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 janvier 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTAMIR AMBOISE et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 833 079 actions ALTAMIR AMBOISE représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALTAMIR AMBOISE sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Skandinaviska Enskilda Banken AB. La société anonyme SEB Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 36 512 301 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.